

Centre Communal d'Action Sociale

DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 4 mars 2025

Nombre d'administrateurs :

En exercice : 13

Présents : 9

Votants : 9

L'an deux mille vingt-cinq, le 4 mars à 18h30, le Conseil d'administration du CCAS de La Saulce, dûment convoqué le 26 février 2025, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Roger GRIMAUD.

Sont présents Roger GRIMAUD, Jacques PUGLIA, Mélodie GAILLARD, Catherine MAILLET, Angéla SANCHEZ, Martine ANDRE, Denise CORDONNIER, Florent VIGLIETTI, Bernard HERBET

Sont absent excusés : Martine FLOUROU, José DABERT

Sont absents : Mickaël FAVAZZO, Carla BRITO DE MEDEIROS

Secrétaire de séance : Mélodie GAILLARD

Délibération n°2025-004 – Budget 2025


Monsieur le Président présente le budget prévisionnel pour l'année 2025 qui s'équilibre en recettes et en dépenses de fonctionnement à 25 000 €.

Le vote s'effectue par chapitre.

Dépenses		Recettes	
Chapitre	Montant	Chapitre	Montant
011	21 000 €	002	
012	2 000 €	70	5 000 €
65	5 000 €	74	20 000 €
Total	25 000 €	Total	25 000 €

Le Conseil d'Administration après avoir délibéré, à l'unanimité, les pouvoirs ayant été exercés **approuve** le budget présenté par son Président selon le détail indiqué ci-dessus ;

Le Président,


Roger GRIMAUD



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois, d'un recours administratif gracieux auprès du Maire de la Saulce ou dans le même délai d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de MARSEILLE ou à l'adresse www.telerecours.fr à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.